



Règlement du Concours « Protège-toi »:

Article 1 – Général

- 1.1 Ce règlement établit le concours PROTÈGE-TOI (ci-après le “Concours”), organisé par Laboratoires Expanscience SA, ayant son siège social à Sphere Business Park Z3, Doornveld 124 2C1, 1731 Zellik, numéro d’entreprise BE0466.239.210, (ci-après «l’Organisateur”).
- 1.2 Ce Règlement du concours établit les conditions et modalités de participation à ce concours en Belgique. Par sa participation à ce concours, le Participant accepte ce règlement en totalité ainsi que chaque décision prise par l’Organisateur. Chaque Participant est censé avoir lu, compris et accepté ce règlement sans restriction.
- 1.3 Le Concours se déroule à compter du 12/05/2021 au 31/08/2021 (23h59) (ci-après la ‘Durée du Concours’).

Article 2 – Participants et conditions de participation

- 2.1 La participation au Concours est réservée à toute personne physique, chaque école et chaque mouvements de jeunesse ayant un domicile fixe en Belgique. L’Organisateur est autorisé à en demander la preuve.
- 2.2 Les personnes et les mouvements de jeunesse participants doivent disposer d’un compte Facebook et ou Instagram existante et valide; les participants et les mouvements de jeunesse participants utilisant un compte Facebook et/ou Instagram faux, incorrect ou incomplet sont exclus de la participation. Les écoles participantes - écoles élémentaires de troisième maternelle et le premier cycle de primaire - (ci-après dénommées "écoles") doivent être en mesure d’envoyer un courrier électronique à l’adresse mail indiquée sur la page du concours consacrée aux écoles.
- 2.3 La participation au Concours est interdite :
 - 1) Aux employés et autres membres du personnel de sociétés tierces, impliquées (in)directement dans la création, le développement, l’organisation, l’administration et/ou la promotion du Concours;
 - 2) Aux proches des employés susmentionnés (parents de degré ascendant ou descendant, conjoints, concubins, frères et sœurs);
- 2.4 Si le Participant ne respecte pas les règles établies dans ce règlement, il sera immédiatement et automatiquement exclu du Concours, sans préavis.
- 2.5 Un Participant peut être inscrit plusieurs fois (même nom et prénom) et plusieurs fois par adresse/adresse IP

Article 3 – Déroulement du Concours et Attribution des Prix

- 3.1. L'action se déroule du 12 mai 2021 au 31 août 2021 à minuit.
- 3.2. Chaque participant peut participer au concours en effectuant les actions suivantes pendant la période du concours :
1. Les personnes : télécharger des photos et des vidéos sur leur page Facebook et/ou Instagram et taguer @mustela.belgium et utiliser #protegetoidusoleil.
 2. Les écoles : téléchargez des photos et des vidéos de travail en commun sur le dossier pédagogique et envoyez-les à l'adresse mail mentionnée sur la page du concours des écoles.
 3. Les mouvements de jeunesse : téléchargez des photos et des vidéos sur leur page Facebook et/ou Instagram du mouvement de jeunesse respectif et taguez @mustela.belgium et utilisez #protegetoidusoleil

3.3 Pour participer correctement :

1. les photos et vidéos doivent être postées sur la page Facebook et/ou Instagram des participants, pour les écoles les photos et vidéos doivent être envoyées comme décrit ci-dessus.
2. tag @mustela.belgium sauf pour les écoles
3. Utilisez #protegetoidusoleil sauf pour les écoles

3.4. Au total, 3 128 gagnants seront désignés, dont 60 gagnants principaux et 3 068 autres gagnants.

Les gagnants parmi les personnes gagneront :

- 1er prix : 20 x 1 panier avec les articles suivants 1 produit solaire Mustela Kathy 40 ml - 1 produit solaire Mustela 100 ml - 1 gel lavant PN 500 ml - 1 paquet de lingettes PN 'Après la plage' 25 lingettes - 1 feuille Kathy Tattoos - 1 livre sticker Kathy
- 2ème prix : 48 x 1 produit solaire Kathy 40 ml

Les gagnants parmi les écoles gagneront :

- 1er prix : 20 x 1 panier avec les articles suivants 1 produit solaire Mustela Kathy 40 ml - 1 produit solaire Mustela 100 ml - 1 gel lavant PN 500 ml - 1 paquet de lingettes PN 'Après la plage' 25 lingettes - 1 feuille Kathy Tattoos - 1 livre sticker Kathy - 1 boîte de 24 PN produit solaire Kathy 40 ml
- 2ème prix : 10 x 1 boîte de Produit Solaire Kathy 40 ml
- 3ème prix : 3^{ème} Classe de maternelle : 1500 x 1 code pour 30 tirages photo Polaroid Stampix
École primaire (premier cycle) : 1000 x 1 code pour 5 tirages photo Classic ou 10 Polaroid Stampix

Les gagnants parmi les mouvements de jeunesse gagneront:

1er prix : 20 x 1 panier avec les articles suivants 1 produit solaire Mustela Kathy 40 ml - 1 produit solaire Mustela 100 ml - 1 gel lavant PN 500 ml - 1 paquet de lingettes PN 'Après la plage' 25 lingettes - 1 feuille Kathy Tattoos - 1 livre sticker Kathy

2ème prix : 10 x 24 produits solaire Kathy 40 ml

3ème prix : 500 x 1 code pour 5 tirages photo Classic ou 10 Polaroid Stampix

Les gagnants sont désignés par un jury :

- Le jury, composé des personnes suivantes : Christine Vandenhole (fondatrice de Berrefonds vzw) - Tom Moons (Global partnership manager - SOS Kinderdorpen) - Elke Trompet (ancienne KSA - coordinateur de soins) - Tim Van den Wijngaert (Chiroleider Ribbels) - Femke Fierens (Digital Marketeer Invisible Puppy) et Myriam Vergucht (grand-mère de 9 petits-enfants), sélectionnera les **3 128 photos les plus originales** (qui répondent aux critères ci-dessus).
- Les principaux gagnants sont les participants qui ont réussi à envoyer les photos et/ou vidéos les plus créatives et à gagner l'un des 60 prix principaux.
- Les 3 068 autres gagnants remportent le "prix de consolation".

3.5 Les gagnants seront sélectionnés :

Pour les personnes : dans les 10 jours suivant la fin de la période de concours, le 30 juin 2021.

Pour les écoles : le mardi 22 juin.

Pour les mouvements de jeunesse : dans les 14 jours suivant le 30 juin 2021, le 31 juillet 2021 et le 31 août 2021.

3.6 Tous les gagnants seront contactés par l'Organisateur via Facebook/Instagram concernant les personnes et les mouvements de jeunesse. Les écoles seront contactées par l'organisateur par e-mail. Le premier et le deuxième prix seront respectivement remis aux gagnants sur rendez-vous et les prix seront livrés par coursier. Les troisièmes prix, des tirages photo Stampix, seront distribués par courriel (ou email) avec un lien approprié vers le site Web de Stampix.

3.7 Si les Prix n'étaient plus disponibles ou conformes, l'Organisateur se réserve le droit de substituer les Prix par des Prix d'une valeur similaire ou égale comme décrits dans les articles 3.8 jusqu'au 3.13.

3.8 Les Prix attribués ont un caractère personnel. Ils ne sont ni divisibles ni transférables et ne peuvent en aucun cas être substitués ou remplacés par des alternatives ou leur équivalent en espèces. Une fois envoyés, les Prix ne seront en aucun cas échangeables contre d'autres Prix ou contre une somme d'argent.

3.9 Les Prix seront envoyés aux Participants endéans les 30 jours ouvrables, à l'adresse indiquée par le Participant. Des retards de livraisons ne peuvent pas être exclus pendant les périodes de vacances (été, Noël), en cas de rupture de stock ou pour d'autre raison de force majeure.

3.10 L'Organisateur se réserve le droit de retenir le Prix en cas de renseignement d'adresse incorrecte ou incomplète par le Participant.

-
- 3.11 Les Prix ne sont pas cumulables, un Participant ne peut gagner qu'une fois. Gagner un prix dans le contexte de ce concours peut être combiné avec d'autres actions ou avantages de l'Organisateur.
 - 3.12 L'Organisateur se réserve le droit de refuser d'attribuer un Prix ou d'en exiger la restitution en cas d'infractions par le Participant au présent Règlement du concours.
 - 3.13 Si un Gagnant ne peut pas recevoir, réclamer et / ou utiliser son Prix comme prévu pour des raisons qui ne peuvent être attribuées à l'Organisateur, l'Organisateur se réserve le droit de désigner un Gagnant alternatif. L'Organisateur ne fournira aucun autre prix ou frais dans de tels cas.
 - 3.14 Si un Gagnant ne répond pas dans un délai d'un mois après la fin du concours, l'organisateur se réserve le droit de désigner un autre gagnant pour le prix concerné, en particulier le prochain gagnant sur base de l'inscription.

Article 4 – Droit à l'image et utilisation des images

Chaque participant déclare être l'auteur des photos et vidéos soumises. Il reconnaît également avoir obtenu l'autorisation nécessaire à la diffusion des images (photos/vidéos). Les Laboratoires Expanscience ont donc le droit d'utiliser ces images.

Article 5 – Disqualification, altération ou annulation du Concours

- 5.1. Tout manquement à ce Règlement du concours ou toute fraude mène à la disqualification du Participant. L'Organisateur peut disqualifier un Participant en cas de présomptions fondées, claires et raisonnables de non-respect de ce Règlement.
- 5.2. En cas de tricherie, manipulation, abus, tromperie ou fraude (y compris, mais sans s'y limiter, remplir les données personnelles, par exemple, en fournissant de fausses données personnelles, en utilisant des codes n'appartenant pas au Participant, ...), le Participant peut être exclu de la participation à ce concours et donc la possibilité de gagner un prix est exclue.
- 5.3. Les Participants exclus le seront immédiatement et définitivement et ne seront plus autorisés à participer au concours ou à tout futur concours ou action promotionnelle. Dans tous ces cas, les décisions de l'Organisateur seront finales et sans appel.
- 5.4. L'Organisateur se réserve le droit de raccourcir la durée du Concours, de le suspendre, de le modifier ou de l'annuler pour toutes raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure, qui rend impossible la poursuite du Concours conformément au présent Règlement du Concours.
- 5.5. En outre, l'Organisateur se réserve le droit de raccourcir, suspendre ou prolonger le concours ou de modifier les conditions de participation, les prix ou toute autre modalité à tout moment

et à sa discrétion, même en dehors de toute force majeure, et sans donner aux participants aucun droit de recours contre l'organisateur.

- 5.6. En cas de modification ou de suspension du présent Règlement, l'Organisateur communiquera clairement une notification de ce changement ou de cette suspension.

Article 6 – Les frais

- 6.1 Les coûts totaux de la participation au Concours, ainsi que tous les coûts supplémentaires (y compris la TVA et autres taxes) pour l'acceptation du prix par le participant, sont entièrement à la charge du participant. Le Participant ne peut en aucun cas réclamer les coûts de sa participation ou tout autre coût de la part de l'Organisateur.
- 6.2 L'Organisateur prend en charge uniquement les coûts éventuels de transport du prix.

Article 7 – Limitation de responsabilité

- 7.1 L'Organisateur ou les tiers impliqués par l'Organisateur ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables de tout dommage, direct et / ou indirect, intervenant dans le cadre de la participation au Concours, de quelque nature que ce soit et pour quelque raison que ce soit, l'origine ou les conséquences, même si il est conscient du risque d'un tel dommage, de toute erreur d'impression, de jeu, de composition ou autre, d'interruptions techniques, de défaillances ou de défauts ou autres problèmes liés au Concours, les sites internet, les retards dans l'expédition des marchandises, les grèves postales, les envois perdus par la poste autant du Participant vers l'Organisateur que de l'Organisateur vers le Participant, la perte ou les dommages des prix envoyés, sauf les dommages dus à - et une conséquence directe de - l'intention ou la négligence grave de l'Organisateur.
- 7.2 L'Organisation fait tout pour que le Concours fonctionne techniquement et administrativement sans aucun problème. En cas de problèmes de quelque nature que ce soit, le participant dégage l'Organisation de toute responsabilité et renonce également à toute forme de compensation.
- 7.3 Si le Concours est résilié en raison du comportement d'un des participants, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour les dommages subis.
- 7.4 L'Organisateur n'offre aucune garantie quant à la facilité d'utilisation ou à l'adéquation du prix à quelque fin que ce soit. L'Organisateur ou les tiers concernés par l'Organisateur ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables de l'utilisation du Prix, du dysfonctionnement et / ou de l'exécution du Prix, ni de tout dommage, direct ou indirect, causé par le Prix ou pour tout dommage de quelque nature que ce soit de la part d'un gagnant ou d'un tiers en raison d'un éventuel accident avec les prix, même en cas de dommage matériel, de blessure physique ou de mort.

-
- 7.5 L'Organisateur essaie toujours de remettre le prix au Gagnant dans un délai raisonnable. Cependant, l'organisateur ne peut être tenu responsable d'un retard sur lequel il n'a aucun contrôle.
- 7.6 Outre les cas d'erreur grave ou délibérée, l'Organisateur, ni son personnel, ni aucun tiers auquel il a adressé un appel pour l'organisation du Concours, ne peuvent être tenus responsables de tout dommage de quelque nature que ce soit pouvant résulter de la participation à ou de l'organisation du Concours et de l'attribution ou non des prix. La responsabilité des parties mentionnées dans ce paragraphe ne peut en aucun cas être augmentée suite à un changement, une suspension ou une résiliation du concours, comme indiqué dans le paragraphe précédent.
- 7.7 Si un cas de force majeure ou toute autre circonstance indépendante de sa volonté l'exige, l'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, raccourcir ou annuler prématurément le Concours ou toute partie de celui-ci sans préavis et sans donner de motif et de modifier, reporter, raccourcir ou annuler les règles, les prix et les informations relatives au Concours (par exemple pour des raisons organisationnelles, techniques ou juridiques). La communication à ce sujet se fera via la page Facebook. L'Organisateur ne peut être tenu responsable pour cela.
- 7.8 En tout état de cause, la responsabilité de l'Organisateur sera toujours limitée au montant de la valeur du lot gagné.

Article 8 – Données à caractère personnels

- 8.1 Lors de l'inscription et de la participation au concours, le participant communique des données personnelles à l'organisateur. L'Organisateur traite ces données personnelles dans le respect du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD).
- 8.2 Le Participant reconnaît et accepte que par sa participation au Concours l'organisateur accorde la permission de traiter ses données personnelles. Le Participant reconnaît également que son nom et / ou son image peuvent être utilisés dans la publicité s'il est choisi comme gagnant. Dans ce cas, le Participant n'a pas droit à une indemnisation pour l'utilisation de son nom et / ou de son image.
- 8.3 L'Organisateur ne vendra pas, ne louera pas, ne distribuera pas ou ne mettra pas vos Données Personnelles à la disposition de tiers, sauf tel que décrit dans l'Article 8 du Règlement du Concours ou avec votre consentement préalable.
- 8.4 Les données personnelles auxquelles il est fait référence incluent le nom et l'adresse électronique du Participant et d'autres données éventuelles qui sont traitées ultérieurement. Ces informations sont collectées dans le but de garantir le bon déroulement du jeu-concours,

en particulier la possibilité de contacter le Participant en ce qui concerne sa participation afin de remettre les prix de manière efficace.

- 8.5 L'Organisateur n'est pas autorisé à envoyer des informations au Participant via son adresse électronique spécifiée, uniquement dans le cas où celui-ci indique explicitement que l'Organisateur a le droit de traiter ses données à caractère personnel à des fins de marketing direct (y compris afin d'envoyer au Participant des offres ou des nouvelles concernant les produits de l'Organisateur).

Le Participant peut à tout moment s'opposer à une telle utilisation de ses données à caractère personnel et / ou révoquer cette autorisation en envoyant un courriel à l'Organisateur à l'adresse suivante : Mustela@expanscience.be.

- 8.6 Chaque Participant a le droit d'accéder, de modifier, de rectifier ou de supprimer ses données. Ce droit peut être exercé en envoyant un e-mail à l'Organisateur à Mustela@expanscience.be avec une copie de la carte d'identité en pièce jointe. Si le Participant demande la suppression partielle ou totale de leurs données avant la fin du concours, mais que l'Organisateur n'est plus en mesure de le contacter, sa participation peut être déclarée invalide et il peut perdre tout droit à un prix.

- 8.7 Pour toute question et / ou information concernant la protection des données personnelles, le Participant peut contacter l'Organisateur à l'adresse Mustela@expanscience.be.

- 8.8 Le Participant garantit que toutes les données personnelles fournies dans le cadre du Concours sont correctes, à jour et complètes.

Article 9 – Contestation et litige

- 9.1 Toute contestation relative à ce Concours devra obligatoirement intervenir à l'écrit auprès de l'Organisateur, dans un délai maximum de 10 jours à compter de la fin du Concours.

- 9.2 En cas de discussion concernant l'application ou l'interprétation par rapport à ce règlement, le Participant s'engage à rechercher en premier lieu une solution à l'amiable en concertation avec l'Organisateur avant d'entamer une procédure judiciaire.

- 9.3 Toutes les décisions de l'Organisateur dans le cadre du concours sont finales, irrévocables et exécutoires. Il n'y a pas d'appel contre ces décisions.

- 9.4 Les réclamations soumises hors délai ou non rédigées par écrit ne seront pas traitées.

- 9.5 Le présent règlement et le déroulement du Concours lui-même sont exclusivement soumis au droit belge.

-
- 9.6 Les cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont seuls compétents pour tous les litiges relatifs à leur application et donc pour connaître des litiges relatifs à la formation, la validité, l'exécution, la conformité et l'interprétation du présent règlement à l'égard de tous les Participants.
- 9.7 Si l'une des dispositions du présent règlement est réputée nulle ou invalide, les autres dispositions du présent règlement resteront en vigueur.
- 9.8 La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du Participant au présent règlement.
- 9.9 Tout ou partie de ce Concours ne peut être copiée, reproduite ou publiée sans l'autorisation écrite explicite préalable de l'Organisateur.